



Eidgenössisches Departement  
 für Auswärtige Angelegenheiten  
 Département fédéral des affaires étrangères  
 Dipartimento federale degli affari esteri

1552

21 septembre 1981

p.B.15.11 Belize  
 s.B.76.08.1  
 DU/ot

3003 Berne, le 18 septembre 1981

Distribuée

Reconnaissance par la Suisse de l'Etat du Belize fédéral

Département des affaires étrangères. Proposition du 18 septembre 1981 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le principe de la reconnaissance par la Suisse du futur Etat est admis.
2. Le département des affaires étrangères est chargé de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Premier Ministre du Belize.
3. Le département des affaires étrangères est autorisé à décider de la date et de la forme de l'établissement de relations diplomatiques, pour autant qu'une telle mesure soit justifiée.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

Envisagée depuis longtemps et appuyée par l'ONU, l'indépendance du Belize a été retardée par les revendications du Guatemala sur ce territoire. Une conférence constitutionnelle sur le Belize a eu lieu à Londres du 6 au 14 avril 1981 afin de jeter les bases d'une





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.15.11.Belize

s.B.76.GB.1

DU/ct

3003 Berne, le 18 septembre 1981

Distribuée

Au Conseil fédéral

Reconnaissance par la Suisse  
 de l'Etat du Belize

Le Belize (anciennement Honduras britannique) est situé sur la côte est de l'Amérique centrale. Il est donc baigné par la mer des Antilles et bordé au nord et au nord-ouest par le Mexique et à l'ouest et au sud par le Guatemala. Sa superficie est de quelque 22'963 kilomètres carrés, y compris un certain nombre d'îlots situés le long de la côte. La population compte environ 150'000 habitants et est composée essentiellement d'Afro-Européens et d'Indiens américains, 60 % étant de religion catholique, le reste de religion protestante. L'anglais est la langue officielle, l'espagnol étant utilisé comme langue véhiculaire. L'économie du Belize est essentiellement agricole (sucre, citrons, tabac, bananes). Il fait partie du marché commun des Caraïbes (Caricom) et ses principaux partenaires économiques sont la Grande-Bretagne, les USA et le Canada.

Envisagée depuis longtemps et appuyée par l'ONU, l'indépendance du Belize a été retardée par les revendications du Guatemala sur ce territoire. Une conférence constitutionnelle sur le Belize a eu lieu à Londres du 6 au 14 avril 1981 afin de jeter les bases d'une

constitution de l'indépendance et a abouti à un "accord de principe" entre les gouvernements anglais, guatémaltèque et béliçéen. La concrétisation de cet accord en juillet 1981 n'a pas été reconnue par le Guatemala. Ce pays a toutefois déclaré qu'il s'abstien-drait de recourir à la force pour tenter de récupérer ce territoire qu'il considère comme sien. L'indépendance du Belize, fixée au 21 septembre 1981, résulte donc formellement d'un accord entre la Grande-Bretagne, puissance coloniale, et le gouvernement béliçéen.

Le nouvel Etat aura la forme d'une monarchie constitutionnelle dont le chef d'Etat sera la reine Elizabeth II, qui sera représentée par un Gouverneur général, ressortissant du Belize, nommé par elle. L'Assemblée nationale sera bicamérale. Le Belize sera membre du Commonwealth et demandera son adhésion à l'Organisation des Nations-Unies. Le Premier Ministre sera M. George Price, chef actuel du gouvernement local et dont le parti (People's United Party) avait obtenu la majorité lors des dernières élections.

La reconnaissance d'un Etat devenu indépendant découle du principe de l'universalité de nos relations extérieures et s'inscrit dans une pratique constante de notre politique dans ce domaine. Il apparaît en conséquence opportun que le Conseil fédéral fasse connaître sa position au moyen d'un télégramme de félicitations.

Compte tenu de ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur

de proposer :

1. Le principe de la reconnaissance par la Suisse du futur Etat est admis.

21 septembre 1981

2. Le Conseil fédéral charge le Département des affaires étrangères de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Premier Ministre du Belize.

3. Le Conseil fédéral autorise le Département des affaires étrangères à décider de la date et de la forme de l'établissement de relations diplomatiques, pour autant qu'une telle mesure soit justifiée.

d é c i d e :

Il est pris acte de la note du département des affaires étrangères du 9 septembre 1981.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

Les départements sont chargés de soumettre au département des affaires étrangères des thèmes éventuels.

Pierre Aubert

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution
- EDI 3 " "
- EJPD 3 " "
- EMD 4 " "
- EFD 7 " "
- EVD 5 " "
- EVED 5 " "
- BK 3 (Br, FC, AC) pour exécution

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire.